

**Extrait du registre des délibérations****Délibération n° 2026/22****Délibération portant désignation des délégués communaux pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le sept avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Géraldine BOISSIER, Justine BOYER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Laëtitia COURMONT, Thierry COUTIER, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, Willy GILBERT, François GINEYS, Catherine JAGER, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER et Didier SENUT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés : Lucas REYNAUD (procuration à Michel LEVEQUE).

Gil BREYSSE a été élu secrétaire de séance.

➡ Le Maire informe et propose à l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS afin de proposer des prestations sociales aux agents de la collectivité. Il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué élu membre dudit Conseil municipal et un délégué agent.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme. Patricia GALLET, Adjointe au Maire délégué, notamment, aux affaires sociales, en qualité de délégué élu et M. Geoffrey MANDON, Secrétaire général, en qualité de délégué agent.

La désignation des délégués se fait à bulletin secret, néanmoins le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT).

➡ Le Conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder à la désignation des délégués communaux au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au scrutin.

DÉSIGNE comme délégués de la commune Mme. Patricia GALLET, Adjointe au Maire délégué, notamment, aux affaires sociales, en qualité de délégué élu et M. Geoffrey MANDON, Secrétaire général, en qualité de délégué agent.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 007-210702882-20260407-2026_22-DE



DÉCIDE de notifier la présente décision au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Fait à Saint-Priest, le 7 avril 2026.

Le Secrétaire de séance,
Gil BREYSSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Le Maire,
Sandrine CHAREYRE

An official circular stamp in blue ink for the Mayor of Saint-Priest, Ardèche. The stamp contains the text 'MAIRE DE SAINT-PIREST' and '(Ardèche)' with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Transmis au contrôle de légalité le - **8 AVR. 2026** Publié le - **8 AVR. 2026**